

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 février 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Convocation transmise le 22 janvier 2015.

L'an deux mil quinze, le deux février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. les conseillers municipaux :
BARC Nathalie, BOUGOUIN Isabelle, BRISSARD Armand, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LACOMBE David, LIÉTARD Philippe, LINET Michel, MENUET Céline, PALLUAULT Delphine, Bertrand PARISOT, Yves THIERY, Pauline TEXIER.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : *BUTRÉ Sabrina.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ordre du jour :

- ***Choix d'une entreprise pour le projet « Mise en sécurité de deux entrées de bourg - RD 108 »,***
- ***Terre saine,***
- ***Questions diverses.***

I. Choix d'une entreprise pour le projet « Mise en sécurité de deux entrées de bourg (RD108) »

Le projet avait initialement été estimé à 30 000 euros HT.

Suite à l'appel d'offres, deux candidatures ont été déposés en mairie :

- STPM : 31 557,50 euros HT,
- COLAS : 24 296,70 euros HT.

Après étude des offres par la maîtrise d'œuvre, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à la majorité (14 votes pour et 1 abstention) de retenir la Société COLAS pour réaliser les travaux.

Les riverains seront conviés à une réunion d'information. Un courrier sera fait à la STPM pour les informer que leur proposition n'a pas été retenue.

II. Terre saine

Depuis 2009, le Conseil Régional a mis en place une charte avec les collectivités pour les accompagner vers une bonne gestion des pesticides (évolution vers le « 0 pesticide »).

Des mesures plus restrictives ont été prises avec le Grenelle de l'Environnement. Le programme Ecophyto 2018 vise à abandonner l'utilisation des pesticides.

Bertrand Parisot, Conseiller municipal, présente le programme proposé par cette charte « terre saine ». Plusieurs niveaux de restriction sont possibles ce qui déterminera le nombre de papillons attribués. Un rappel des conditions est fait. Une aide à la communication (sur les méthodes alternatives aux pesticides) est proposée par la Région. Des aides techniques et une formation du personnel sont également prévues (une personne ressource est disponible à la Région pour apporter des conseils, des fiches techniques).

Un minimum d'un an est nécessaire entre chaque papillon supplémentaire.

Il est évoqué la difficulté d'application sur le village de la Barre. Du matériel spécial sera peut-être à envisager (voir avec le SIVOM ou la Communauté de Communes).

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide (15 votes pour) d'adhérer à la charte « Terre saine ». Les démarches seront lancées auprès de la Région, une information sera faite auprès de la population et auprès de nos agents.

III. Questions diverses

- **Elections départementales :**

Une permanence du bureau est établie pour le 1^{er} tour du scrutin (le 22 mars prochain) :

- 8h – 10h : Dolorès CHESNES-Michel LINET
- 10h – 12h : Armand BRISSARD-David LACOMBE
- 12h – 14h : Jean-Claude DUCOURTIEUX-Sabrina BUTRE-Patrick CHARPENTIER
- 14h – 16h : Bertrand PARISOT-Isabelle BOUGOUIN
- 16h – 18h : Nathalie BARC-Patrick CHARPENTIER

- **Isolation des combles :**

Francis BARON (artisan retenu après appel d'offres) interviendra pendant les prochaines vacances scolaires pour effectuer l'isolation des combles. Des subventions de l'Etat et de la Région viendront soutenir ce projet. Les portes et fenêtres seront changées cet été. Les devis restent à étudier.

- **Projet raccordement de la chaudière à la salle des fêtes :**

Une étude thermique est demandée au CRER puisque le mode de chauffage est à revoir dans la salle des fêtes. Les travaux d'isolation des plafonds et de nouvelles huisseries devraient permettre de dégager une économie d'énergie qui serait ainsi transféré sur la salle des fêtes.

Les fournisseurs d'énergie se sont engagés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et pour respecter leurs engagements, ils procèdent à des achats d'économie d'énergie. Le Maire a rencontré Séolis et Sauquet pour cela.

- **Projet maisons bioclimatiques dans l'Eco-quartier :**

Les HLM ne donneront pas suite à notre proposition d'investissement.

Le CAUE a rendu son rapport. 3 à 4 maisons seraient à construire (2 à 3 sur Sepvret et 1 sur Chey). Un appel d'offre sera effectué pour recruter un maître d'œuvre.

- **Utilisation des salles communales :**

Les conditions d'utilisation des salles des fêtes, salle polyvalente et des halles sont en cours de révision. Un bon de réservation devra systématiquement être rempli par le locataire (sauf pour les associations qui devront donner leur planning avec les dates à réserver chaque mois d'octobre ou après leur assemblée générale) ; la convention de location ainsi qu'une fiche d'état des lieux devront être remplies avec le locataire (y compris pour les locations par les associations pour une manifestation) ; cette fiche sera également complétée à l'état des lieux final. Le règlement intérieur a été révisé.

Un exemplaire sera affiché dans chaque location. Celui-ci est adopté par le Conseil Municipal sous réserve de quelques modifications :

- La fiche état des lieux devra prévoir une vérification par pièce pour les états des lieux initial et final ; une zone « observations » devra être ajoutée.
- Le règlement de la location devra se faire à la remise des clés.

Il est également demandé que le matériel de nettoyage soit renouvelé.

Une circulation trop importante des clés est observée. Il conviendra d'installer un système de clé à carte dans la salle polyvalente.

- **Sentier des sources** :
Une visite a eu lieu. La signalétique est revoir (manque de balisage, de fléchages). Les pensées poétiques sont à restaurer (voir avec Robert Fouchier) et les noms des arbres sont à refaire. L'implication dans la charte Terre saine sera à étudier.
- **Installation d'une borne électrique** :
Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 5 janvier 2015 a présenté le projet d'installation d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (création de 18 bornes sur le territoire communautaire). Il a été prévu initialement une installation de deux bornes électriques à Sepvret. Après réflexion, il apparaît qu'une borne serait suffisante. La 2^{ème} borne serait prise par la Mairie de Chail.
Le somme restant à la charge de la commune est de 1 200 euros/borne. Un entretien annuel est à prévoir (380 euros par an et par borne).
Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'installer une borne électrique en centre bourg de Sepvret (emplacement restant à définir). L'installation se fera en 2017.
- **Internet** : un renforcement des répartiteurs du Très Haut Débit Internet sera effectué sur la commune en 2017 et 2018. Le coût net restant à la charge de la commune est de 32 000 euros, ce sera un véritable atout pour les habitants et les entreprises.
- **Subvention** : une subvention de 30 euros est accordée à la Maison Familiale Rurale SEVREUROPE de Bressuire car un élève de la commune est en apprentissage dans cet établissement (8 votes pour/4 votes contre/3 abstentions).
- **Réunion publique** : une réunion publique d'information sur la prévention des actes de malveillance sera organisée par la Gendarmerie le mercredi 20 mai prochain à 15 heures à la salle des fêtes.
- **Prolifération des ragondins** : un courrier est adressé à la FDGDON pour le piégeage des ragondins.
- **Piratage internet** : l'affaire est classée sans suite par la Gendarmerie.
- **CIAS** : les repas par liaisons chaudes à domicile sont arrêtés. Les liaisons froides seront assurées 3 à 5 fois par semaine ; Sur la commune, 10 à 15 personnes sont concernées par ce service.
- **Eclairage public** : il est signalé une panne sur un lampadaire à la Barre. Le nécessaire sera fait auprès de Séolis.
- **Entretien** :
 - Claustas à installer au lotissement des Talles (pour cacher les poubelles).
 - Balayeuse : une location pourra être faite auprès de la Location melloise.
 - Nettoyage des caniveaux de la Barre : il devrait se faire courant de la 1^{ère} semaine de mars.
 - Containers poubelles à nettoyer régulièrement.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 24 février 2015 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 25.

Fait et délibéré en séance du 02/02/2015

Liste des conseillers présents :

BARC Nathalie

BOUGOUIN Isabelle

BRISSARD Armand

BUTRÉ Sabrina

CHESNES Dolorès

DUCOURTIEUX Jean-Claude

LACOMBE David

LIETARD Philippe

LINET Michel

MENUET Céline

PALLUAULT Delphine

PARISOT Bertrand

TEXIER Pauline

THIERY Yves

Le Maire :

CHARPENTIER Patrick